

## 6.8. L'indexation des salaires est-elle sociale ou non ?

Le mois dernier, il ne s'est pas passé un jour sans qu'il soit question des prix de l'énergie. Les syndicats se sont servis de cette problématique comme paratonnerre pour protéger l'indexation automatique des salaires, tandis que les responsables politiques en ont profité pour vilipender Electrabel. "Il suffit de ramener les prix sous contrôle, d'imposer des prix maximums, et le problème de l'inflation et de l'indexation automatique des salaires disparaît de lui-même." L'expédient miracle serait-il tout trouvé ? Est-ce aussi simple ?

La hausse de quelque 72 euros du prix de l'électricité pour un ménage moyen, autorisée la semaine dernière par la CREG, illustre douloureusement que ce n'est pas le cas. Cette augmentation va bien au-delà de la seule compensation des coûts imputés à Eandis en raison de la politique flamande de subvention des panneaux solaires. En fait, cet exemple étale au grand jour la question de l'indexation automatique des salaires. Lorsque le fédéral s'emploie à modérer les prix, le régional les augmente ! Et qui est le dindon de la farce ? Les entreprises qui, via l'indexation automatique, voient leurs coûts salariaux s'envoler. Mais il y a encore d'autres constats, tant à l'échelon micro-économique que macroéconomique.

Au plan microéconomique, l'adaptation des salaires à l'index n'est plus considérée comme une augmentation salariale. Comme si, en fin de mois, l'entreprise recevait une petite enveloppe pour lui permettre de financer l'indexation. On oublie que l'entreprise (et donc ses travailleurs) doit d'abord gagner l'équivalent de ce que coûte cette indexation en augmentant son chiffre d'affaires et ses ventes... ou en réalisant des économies. De plus, dans une économie ouverte, les entreprises n'ont généralement pas le pouvoir de fixer les prix : elles doivent se contenter de suivre le mouvement. Les entreprises belges subissent les variations de prix (internationales), elles ne peuvent que rarement les influencer.

Lorsque la situation économique est délicate, l'indexation automatique nous porte également un coup fatal au niveau macroéconomique. L'histoire nous l'a déjà démontré à deux reprises. La spirale des prix et des salaires déclenchée par le choc pétrolier au milieu des années 1970 a entraîné une hausse de 34% de nos coûts salariaux sur une période de quatre ans, avec pour résultat qu'au début de l'année 1982, l'économie belge était à ce point exsangue qu'il a fallu dévaluer notre monnaie. Une dévaluation équivaut à un appauvrissement généralisé qui frappe surtout les revenus les plus faibles. L'histoire s'est répétée au début des années 1990 quand les salaires ont enregistré une progression annuelle proche de 7%, à telle enseigne que le gouvernement s'est vu contraint d'instaurer une forme de dévaluation interne en gelant rigoureusement les salaires, dans un premier temps de manière nominale puis en valeur réelle.

*Le débat actuel sur les prix de l'énergie et les tarifs de distribution confirme, selon nous, la nécessité de réaliser une étude sérieuse sur l'indexation.*

In fine, cette mesure a débouché sur la fameuse loi de 1996 relative à la norme salariale. Quinze ans plus tard, le risque est bien réel de nous voir achopper pour la troisième fois sur la même pierre, car les augmentations de prix intervenant à l'échelon international (énergie, matières premières,...) menacent à nouveau d'enclencher la spirale infernale des hausses des prix et des salaires.

À ces deux aspects s'ajoutent d'importants effets de second tour, comme le démontrent des études réalisées par la Banque nationale et la Banque centrale européenne: les hausses de prix entraînent des salaires plus élevés qui, à leur tour, poussent les coûts des entreprises à la hausse, ce qui occasionne une nouvelle augmentation des prix de vente. Dans notre pays, cet effet est même près de trois fois plus marqué que la moyenne de la zone euro.

C'est pour diverses raisons que, lors de la concertation menée dans le cadre du dernier AI P, les employeurs n'ont pas plaidé pour la suppression du mécanisme de l'indexation nous sommes nous aussi bien conscients de l'importance de la consommation intérieure mais pour la réalisation d'une étude solidement étayée. Au lieu d'attendre, comme par le passé, qu'une instance externe ou que les marchés financiers nous imposent des interventions extrêmement drastiques, nous sommes convaincus qu'il serait préférable d'agir par anticipation, d'une manière consensuelle et équitable, notamment en épargnant les plus faibles et en éliminant les effets pervers. Tel était l'enjeu du débat sur l'index mené dans le cadre de l'AIP ! Refuser ce débat ne peut dès lors être considéré que comme une réaction anti-sociale.

Le débat actuel et l'indignation publique face aux prix de l'énergie et aux tarifs de distribution confirment, selon nous, la nécessité de réaliser une étude sérieuse sur l'indexation. Mais il semble que certains n'en soient pas encore persuadés et ne jurent que par le statu quo. Il est à espérer que le réveil ne surviendra pas trop tard ...

PIETER TIMMERMANS, DIRECTEUR GÉNÉRAL  
INFOR FEB n° 13 – 7 avril 2011